

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Samedi 1^{er} février 2014**

Date de la convocation 20 Janvier 2014.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 27 janvier 2014, le Conseil Municipal, conformément à la loi délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, Mmes SAINT-LOUPT, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, HITIER, GEFFRE Mmes GAILLOT, DUCLOUT, LABUSSIÈRE, BOURRINET

Pouvoirs :
- M. ROUSSE J. à M MAURY JC
- MME DUCLOUT V. à M. GUENON Michel

PERSONNEL - AVANCEMENT DE GRADE

Décision d'adopter les ratios suivants :

| GRADE D'ORIGINE | GRADE D'AVANCEMENT | RATIO (%) | OBSERVATIONS |
|--|--|------------------|--------------------------------------|
| Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ere} classe | 50 % | Catégorie C 4 Agents Promouvables |
| Adjoint technique territorial de 1 ^{ere} classe | Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe | 100 % | Catégorie C 1 Agent promouvable |

Décision à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe à temps complet et pour un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2014.

REVISION DIVERS TARIFS

Décision de reconduire pour 2014 les tarifs fixés en 2013 pour :

- la salle des fêtes
- la salle des vieilles grilles
- la médiathèque

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Décision de fixer à 300 € par an le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la Place de la Chapelle à Chalais du 1^{er} avril au 31 octobre 2014.

Décision de fixer à 600 € par an le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la Place de la Fontaine à Chalais du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Décision de fixer à 4 € par jour le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales du domaine public par des commerçants non sédentaires.

- La place St-Georges tous les jours de la semaine
- L'avenue de la gare au niveau du numéro 36 uniquement le dimanche

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

La participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles sera de :

École primaire : 574.41 € / enfant
École maternelle : 1 319.91 € / enfant

DEBAT SUR LE DECOUPAGE DES CANTONS

Sans objet

DEMANDE DE CESSION par la SCIC CENTRE D'ABATTAGE

La SCIC centre d'abattage souhaite occuper un terrain complémentaire le long de la rue entre l'abattoir et les ateliers municipaux afin d'y aménager une nouvelle entrée. La superficie sollicitée est d'environ 500 m².

Pour ce faire la commune doit enlever le stock de matériaux entreposés sur cet emplacement et déplacer la clôture.

Monsieur le Maire propose que cette cession soit intégrée au bail emphytéotique par un avenant sans changement pour le loyer. Accord du conseil municipal.

DEMANDE DE CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE EMILE BON

Mme HAMEL souhaite acquérir une partie de l'impasse qui se trouve en parallèle de la rue Émile Bon car elle est propriétaire de part et d'autre de cette impasse et à son extrémité.

La partie concernée représente environ 25 m².

En outre, comme l'impasse correspond au domaine public de la commune une enquête publique préalable est nécessaire pour permettre son aliénation. Mme HAMEL précise qu'elle accepte de supporter tous les frais permettant cette cession (frais d'enquête, honoraire du géomètre et frais d'acte).

Accord du conseil municipal pour lancer l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie de l'impasse se situant en parallèle de la rue Émile Bon.

DEMANDE DE CESSIION PARCELLE SECTION A N°64 « VILLAGE DE LA COURTILLERE »

Décision de rencontrer les personnes concernées par cette affaire pour trouver une solution vu la complexité du dossier.

TRAVAUX

Rampe d'accès à la chapelle

Vente de ferraille à la SAS Trans Métal au prix de 0.140 €/kg soit 473.20 €

SUBVENTIONS

Décision d'allouer une subvention de 300 € à ANIM'S pour la manifestation « art roman »

Décision d'allouer une subvention de 100 € à FOSSILES ET MINEREAUX DES 2 CHARENTES pour l'expo à la chapelle.

Décision de ne pas donner suite aux demandes de subventions dans divers établissement de la MFR.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas d'exercice.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

| | |
|---|---|
| AVENANT N°1 AU CONTRAT DES VERIFICATIONS ELECTRIQUES REGLEMENTAIRES - SOCOTEC | Montant de l'Avenant N°1 – 80.00 € HT |
| BAIL DE L'ESPACE JEUNES – RUE P. CHOCQUEUR | Location à titre gratuit à la CDC Tude et Dronne - Durée 6 ans |
| BAIL DU CMPP – 39 RUE DE BARBEZIEUX - AVENANT N°1. | Modification portant sur la désignation des locaux le prix du loyer et l'article 8 du bail. |

QUESTIONS DIVERSES

Info budget

Demande de l'ADMR et des Restos du Cœur pour l'agrandissement des locaux.

Le Maire

Jean-Claude MAURY